



Bonjour,

Les Associations ASSOCIATION SANTÉ LITTORAL SUD, UNION CALANQUES LITTORAL et FÉDÉRATION D'ACTION REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT se sont réunies pour défendre la santé, le cadre de vie et l'environnement du Littoral Sud de Marseille. Depuis des années nous nous battons contre la dégradation de nos quartiers.

STOP à un risque sanitaire, écologique et une urbanisation massive non maîtrisée à l'entrée du Parc national des Calanques Marseille 8è !

Ne laissons pas les intérêts des promoteurs devenir prioritaires au détriment de la Santé et de la qualité de vie de la population.

Nous avons besoin de vous pour empêcher une catastrophe sanitaire et environnementale dans notre quartier, véritable poumon vert de la ville de Marseille. Il est encore temps d'agir et d'empêcher des promoteurs immobiliers de risquer notre santé et dégrader notre qualité de vie avec un projet immobilier démesuré en lisière du Parc national des Calanques, à l'emplacement d'une ancienne usine de plomb et d'acide tartrique lourdement polluée.

AIDEZ-NOUS À LE FAIRE !

FAIRE UN DON

ACTIONS JURIDIQUES EN COURS

- **Plainte au pénal contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Pôle santé de Marseille.**
- **Carence fautive de l'Etat et des Collectivités territoriales face aux dangers des pollutions.**
- **Recours en annulation des deux permis de construire du 27 janvier 2023.**
- **Recours en annulation de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2023.**

(Ces derniers recours ont conduit les sociétés SFPTM-GINKGO et Constructa à annoncer différer le lancement du chantier Legré Mante)

Lors d'une enquête publique, une majorité d'habitants s'est exprimée sur les dangers sanitaires du plomb, de l'arsenic et des métaux lourds, des atteintes à l'environnement et une saturation généralisée de la circulation dans ce secteur enclavé. Malgré nos multiples alertes, sans écoute, ni concertation depuis des années, nous sommes contraints de faire appel à la justice.

La réglementation nationale des sols pollués et le code de l'urbanisme prévoient, dans ces cas d'atteintes graves, une protection des habitants. C'est possible !

Récemment, nous avons obtenu un engagement officiel pour la mise en sécurité d'anciens dépôts industriels pollués au sein du Parc national des Calanques (Entre Saména, les Goudes et Callelongue). C'est une belle victoire et un premier pas, mais c'est loin d'être suffisant : l'état dépollue la portion de côte sur laquelle il est interdit de construire, mais on laisse des promoteurs privés diffuser des poussières de métaux lourds, cancérigènes, au dessus des écoles et des habitations avec ce projet immobilier de la friche industrielle Legré-Mante, juste avant l'entrée du Parc national.

Montrons notre opposition aux autorités publiques et à nos élus, car lors de la dépollution de la friche Legré-Mante, toutes les zones polluées par les métaux lourds doivent être « confinées » sous tentes étanches comme s'y étaient engagés les promoteurs et la mairie de Marseille nouvellement élue en juin 2020.

Lors de notre Assemblée générale du 17 novembre 2023, nos avocats ont présenté nos actions en justice en cours. Nous avons des chances de gagner ! Il nous reste à collecter 5000€ pour financer nos frais d'avocats.

Chaque don compte, même le plus modeste, et bénéficie d'une réduction fiscale de 66% du don versé.

Vos dons soutiennent notre indépendance, mise bénévolement au service de la population, Chaque euro versé est dédié entièrement et uniquement au règlement des honoraires d'avocats.

Nous remercions nos donateurs et invitons chacune et chacun d'entre vous à relayer cet appel auprès de vos proches. Nous avons besoin de vous !

CONTRIBUEZ A NOTRE ACTION

Suivez nos actualités sur



Facebook

Si vous souhaitez mieux connaître notre Association, ses combats et ses initiatives, rendez-vous sur [notre site web](#).



ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES RIVERAINS DU LITTORAL SUD DE MARSEILLE (ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD)

Identification R.N.A. : W133024957

[Écrire un message](#)

Vous avez reçu ce message car vous etes dans la liste de contacts de notre Association.

Nous envoyons 1 à 2 messages par mois. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, veuillez [vous désabonner](#).